

Historiques

---

Armand AJZENBERG

**L'abandon à la mort...  
de 76 000 fous par le régime de Vichy**

*suivi de*

André CASTELLI

**Un hôpital psychiatrique sous Vichy  
(1940-1945)**



Préface de Michaël Guyader

Historiques

L'Harmattan

## *L'abandon à la mort...*

**I**l s'agit d'un livre. Sous le régime de Vichy (1940-1945), 76 000 malades mentaux sont morts dans les hôpitaux psychiatriques français. Morts de faim.

Pétain, Darlan, Laval **connaissaient-ils** les dangers auxquels les fous étaient exposés ? OUI, dès le printemps 1941. **Étaient-ils en mesure** de leur accorder quelques suppléments alimentaires représentant pour chaque Français une ou deux miettes de pain par jour ? OUI, puisque cela a été fait en décembre 1942. Trop tard cependant et en quantité insuffisante pour inverser le cours des événements. La population française **aurait-elle été mise en danger** par une telle action ? NON, bien sûr. Ces trois questions, et les réponses apportées, définissent précisément la notion de non-assistance à personne en danger, notion inventée par Vichy et maintenue depuis dans le code pénal français.

Non-assistance que certains historiens nient. Ce qui autorise un journal d'extrême-droite à s'écrier : « *Le régime de Vichy est enfin innocenté...* ». Après la reconnaissance par le président Chirac de la complicité active de l'État français de Vichy dans la déportation des juifs de France, la responsabilité directe de ce même régime dans la famine mortelle sévissant dans les hôpitaux psychiatriques doit, elle aussi, donner lieu à une reconnaissance officielle. L'histoire de l'hôpital de Montdevergues-les-Roses par André Castelli est un exemple, au jour le jour, de l'abandon à la mort des fous par Vichy.

Dans une tribune du *Monde* (26.07.2012), un journaliste – Thomas Wieder – énumérait les pièges de l'histoire attendant François Hollande : « ... les critiques qui ont accompagné son hommage à Jules Ferry et son discours du Vél d'Hiv apparaîtront sans doute bien fades. D'ici à 2017, trois dossiers historico-mémoriels autrement plus délicats attendent en effet le chef de l'État.

Le premier, par ordre croissant d'intensité, concerne la Grande Guerre, dont on célébrera le centenaire en 2014. [...] Autre dossier sensible : le génocide des Arméniens, dont le centenaire tombera en 2015 et dont M. Hollande s'est engagé à en pénaliser la négation. [...] Dernier dossier, enfin : la guerre d'Algérie. C'est à la fois le plus urgent et le plus explosif ».

**Dans cette analyse du journaliste, pas trace de cet autre dossier sensible : l'abandon à la mort par le régime de Vichy, le seul État français d'alors, des dizaines de milliers de fous (76.000 plus précisément). Oubli ou censure ?** Ceci dans le même temps où le même État français arrêta des juifs de France (76.000 également) et les chargeait dans des trains allant vers les camps de la mort.

Un historien (Henry Rousso, qui publia en 1994 *Vichy, un passé qui ne passe pas*) déclare, dans le même article : « Désormais, ce passé est passé : non pas qu'il soit oublié, mais parce qu'il a enfin trouvé sa place ». Faut-il rappeler la conclusion de son livre ? : « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? D'autant que, pour la nôtre, l'obsession du passé, de ce passé-là n'est qu'un substitut aux urgences du présent ». **Pour Henry Rousso aussi, la mort des 76.000 fous pendant la guerre est un non-événement ne méritant aucune attention mémorielle.**

### **Les auteurs :**

- **Armand Ajzenberg**, autodidacte. Il est l'auteur de *Fin du travail et nouvelle citoyenneté*, in *Du contrat de citoyenneté*, ouvrage collectif avec Henri Lefebvre, Syllepse et Périscope, 1991 ;
- de *1980-1985 : Le collectif autogestion*, in *l'autogestion, une utopie réaliste* de Victor Fay, Syllepse, 1996 ;
- de *Quand 40.000 êtres humains risquent de passer du statut de « malades sans intérêt » à celui de « morts sans intérêt »*, in *Le train des fous* de Pierre Durand, préfaces de Lucien Bonnafé et Patrick Tort, Syllepse, 2001 ;
- de *Maintenant Henri Lefebvre, renaissance de la pensée critique*, avec Hugues Lethierry et Léonore Bazinek, L'Harmattan, 2011.
- Il anime depuis 2002 la revue électronique *La somme et le reste* consacrée à la continuation de la pensée d'Henri Lefebvre.
- **André Castelli**, ancien infirmier psychiatrique du Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet (Vaucluse), aujourd'hui vice-président du Conseil général du Vaucluse et Conseiller municipal d'Avignon. Il est l'auteur de *Montdevergues les Roses, terre d'asile*, publié par le Comité des Œuvres Sociales du personnel du Centre Hospitalier de Montfavet, 1990.
- **Michaël Guyader**, psychiatre et psychanalyste, ancien Chef de service du 8<sup>e</sup> secteur de psychiatrie générale de l'Essonne. Il est l'auteur d'une fameuse lettre, en décembre 2008, à Nicolas Sarkozy, alors Président de la République. Il est l'auteur, avec Éliane Tran Van et Hubert Bouvry, de *Cheminer avec les autistes*, in *VST-Vie Sociale et Traitements*, No 102, Érès, 2009.

**Ce document est un aperçu, réalisé à partir d'extraits, de *L'abandon à la mort...*** Livre qui n'a pas comme ambition de retracer toute l'histoire de la psychiatrie en France pendant la Seconde Guerre mondiale ni tous les drames subis par les fous pendant celle-ci. Il se limite à la caractérisation de ces drames en matière de responsabilités : Vichy, responsable ou pas ? C'est également l'objectif principal d'un livre de Mme von Buelzingsloewen (*L'hécatombe des fous*, Aubier, 2007). Les conclusions des deux ouvrages, on l'aura compris, étant opposées.

**Si ce document vous semble avoir un intérêt, il n'est pas interdit de le faire circuler sur le NET**

### Michaël Guyader

L'étude de la question de l'extravagante surmortalité à l'hôpital psychiatrique pendant la guerre ne saurait se comprendre autrement qu'à l'enseigne d'une étude attentive des conditions de l'oubli organisé des malades les plus fragiles par le régime de Vichy. [...]

Il ne va pas de soi que la dénonciation des modalités particulières de pensées dominatrices était en l'espèce largement obérée par l'idée que les fous ne participaient pas pleinement de l'humanité commune et que donc les oublier à leur sort misérable et qui ne saurait les mener qu'à la mort ne posait pas de problème particulier et ne convoquait certes rien du côté de l'obligation chrétienne en particulier d'aimer l'autre comme soi-même, ce qui n'est possible que si l'autre est semblable à soi-même.

Quel que soit le nom donné à cet épisode tragique de l'histoire de la folie elle est paradigmatique de la tendance des puissances dominantes et excluantes à désigner l'autre comme radicalement autre, étranger, porteur le plus généralement avili des fantasmes les plus éculés qu'il convient de convier dans le meilleur des cas à l'oubli et dans le pire à l'élimination organisée.

Que l'on soit d'avis de rajouter des morts aux placards de Vichy ou pas n'a pas d'importance, ce qui compte dans cette affaire est que les fous ont une fois encore payé au prix fort leur être autrement [...].

L'époque actuelle ne manque pas de confirmer qu'en tout cas l'ardente obligation de donner hospitalité à la folie se heurte aux priorités gestionnaires et scientifiques de la société du contrôle et de mise à la norme. En témoigne tout particulièrement le discours d'un président de la République, Nicolas Sarkozy, à l'hôpital Erasme d'Antony le 2 décembre 2008, et la loi dont l'exigence s'y est formulée et qui a été votée par le Parlement le 5 juillet 2011. Elle prévoit pour prévenir le déferlement sur une société aux abois de la menace représentée par les malades mentaux d'organiser la continuité de la contrainte au prétexte de la continuité des soins elle-même constamment mise à mal par la puissance publique dans sa désorganisation de la formation des personnels, la restriction budgétaire et l'affirmation de la prévalence d'une appréciation de surface des causes de la souffrance psychique, réduite à des désordres organiques correspondant à une hypothèse strictement organiciste de la structuration psychique des humains.

Une fois de plus la façon qu'une société a de traiter ses fous est un bon témoignage de son degré de civilisation.

### Armand Ajzenberg L'abandon à la mort...

#### Du silence des « gens très bien »

« **O**ui, la folie criminelle de l'occupant a été secondé par des Français, par l'État français. » déclarait le Président de la République, Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, commémorant les rafles de 1942 et la déportation vers l'Allemagne des juifs de France. Il reconnaissait ainsi, officiellement, pour la première fois la complicité de l'État français dans ces déportations. Un tabou était tombé.

Jusque-là tous les dirigeants de la Cinquième République (de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand) avaient rejeté une telle reconnaissance.

Souvenez-vous, Pompidou déclarant dans une Conférence de presse, le 21 septembre 1972 (le 23 novembre 1971, il avait déjà gracié le milicien Paul Touvier, ce qui ne sera révélé qu'en mai 1972) : « Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. [...] Alors, ... je me sens le droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier le temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ? ».

Souvenez-vous, François Mitterrand, reprenant l'argument de Pompidou, une vingtaine d'années plus tard, à propos de ses rapports avec René Bousquet, l'ordonnateur des rafles de 1942 : il est nécessaire de « mettre un terme à la guerre civile permanente entre français ». Et l'ami jusqu'au bout de celui-ci. Et fleurissant tous les ans, jusqu'en 1992, la tombe de Philippe Pétain.

Souvenez-vous encore, Giscard d'Estaing faisant de Maurice Papon, vichyste notoire et fournisseur de juifs aux nazis, son ministre du Budget dans un gouvernement Raymond Barre, après avoir été un Préfet de police à Paris de triste mémoire.

L'ambiguïté de ces Présidents de la République n'a pas contribué à éclairer les Français et les Françaises sur ces moments noirs de leur histoire. Jacques Chirac (le traître ?) mit fin, le 16 juillet 1995, en reconnaissant la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France, au malaise que les positions de ces Présidents avaient engendré (« ... parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire... »).

Jusqu'à cette date, « des gens très bien » pouvaient se satisfaire des prises de position de ces Présidents. Il s'agit ici d'un certain nombre d'hommes politiques et d'intellectuels – par exemple, Henry Rousso et Éric Conan posant cette question en 1994 : « Le devoir de mémoire donne-t-il le droit d'ouvrir un procès perpétuel à la génération de la guerre ? », et répondant, en quelque sorte, non : « l'obsession du passé, de ce passé-là, n'est qu'un substitut aux urgences du présent<sup>1</sup> », reprenant ainsi les propos de Georges Pompidou de 1972 et ceux de François Mitterrand en 1992. Après le pavé dans la marre de Jacques Chirac, les mêmes durent bien admettre alors, à contre-cœur peut-être, la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France.

C'est dans ce contexte, en 2001, que Mme Von Bueltzingsloewen entreprit sa recherche à propos de l'hécatombe des fous pendant la Seconde Guerre mondiale. Il faut dire qu'un peu auparavant avaient été réédités, en 2000 *L'extermination douce* de Max Lafont, et peu après *Le train des fous* de Pierre Durand. Ces deux ouvrages mettant en cause Vichy dans l'hécatombe. À la même période, une pétition – *Pour que douleur s'achève* – avait été lancée demandant la reconnaissance par le Chef de l'État de l'abandon à la mort des dizaines de milliers de morts par le régime de Vichy. C'en était trop pour « les gens très bien » ! Chirac oblige, il avait bien fallu admettre la complicité de l'État français dans la déportation des juifs de France. Ouvrir un nouveau procès à propos des fous ? Non, non, non s'écrièrent « les gens très bien ».

À la sortie de l'ouvrage d'Isabelle Von Bueltzingsloewen, ce fut le soulagement. « Le régime de Vichy est enfin innocenté d'avoir programmé un génocide » s'écria un journaliste de *Rivarol*, y voyant sans doute une revanche à propos du tabou levé par Jacques Chirac. Il ne fut démenti par aucun de ses confrères de la presse : de *L'Humanité* à *Rivarol* donc, en passant par *Le Monde* et *Libération*. Tous ces critiques louèrent l'ouvrage de l'historienne. Critiques si peu critique qu'ils ne virent pas tous les défauts du livre : mensonges, déplacements de sens de ce qu'avaient dit les auteurs précédents, amalgames, instrumentalisation. Défauts n'ayant qu'un seul objectif : « Vichy est enfin innocenté... ».

#### 40 000 ou 76 000 morts ?

Beaucoup de nos concitoyens ignorent totalement cette histoire. Beaucoup de ceux qui en ont entendu parler croient qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans les hôpitaux psychiatriques français, 40 000 fous, selon des évaluations réalisées au sortir

de la guerre, ou 48 000 selon des estimations réalisées par les historiens Bonnet et Quénel en 1991, ou encore 45 000 selon Isabelle Von Bueltzingsloewen, sont morts (approximativement, deux tiers de 1940 à fin 1942 et un tiers encore de 1943 à fin 1945), de faim, de froid et des maladies qui s'ensuivent. En fait, ces chiffres indiquent une surmortalité statistique calculée par rapport à une mortalité constatée avant-guerre, ce qu'on oublie en général de préciser ceux qui aujourd'hui en parlent, surmortalité rappelons-le due à la faim. En fait, la totalité des morts de faim dans les hôpitaux psychiatriques fut alors de 76 000. Qu'il y ait eu surmortalité, personne n'en doute. Mais oublier systématiquement ceux qui statistiquement devaient mourir n'a pas de sens. Parce qu'enfin, ces morts-là, ils sont peut-être, probablement même, morts avant leur heure du fait de leur sous-alimentation et des autres restrictions.

#### À propos des responsabilités ?

À propos des responsabilités : Vichy ou l'institution psychiatrique ? est un point central du débat, sinon le point central. Personne en effet ne remet en cause les dizaines de milliers de morts ni la raison essentielle de l'hécatombe : la famine.

Pour Isabelle von Bueltzingsloewen le pourquoi de la mort des dizaines de milliers de fous peut se résumer dans cette formule : « triste résultat des circonstances », Vichy n'ayant aucune responsabilité dans l'affaire.

Pourtant ? Y a-t-il eu non-assistance à personnes en danger de mort, en connaissance de cause, de la part de Vichy, et cela dès le printemps 1941 ? Cela semble-t-il ne fait aucun doute. Il a suffi, pour le démontrer, de rassembler les divers témoignages connus de l'époque. Mme von Bueltzingsloewen, elle-même, écrit : « Dès le printemps 1941, les médecins en charge des aliénés internés comprennent donc que pour obtenir des suppléments de ration en faveur des malades il faut se tourner vers le gouvernement de Vichy<sup>2</sup> ». Pourquoi fait-elle ce constat et ignore-t-elle le silence gouvernemental régnant, pendant 18 mois, quant aux demandes de ces médecins ? Combien de dizaines de milliers de morts pendant ces 18 mois ?

Cette non-assistance à personne en danger pouvait-elle à la Libération être jugée ? Il semble que oui, le Code pénal alors prévoyait cette charge. Pétain, Darlan, Laval, des ministres, des fonctionnaires pouvaient être tenus pour

<sup>1</sup> Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 286.

<sup>2</sup> Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 172.

responsables des dizaines de milliers de morts. Darlan avait été exécuté par la Résistance, Pétain, Laval, certains ministres, des hauts fonctionnaires ont été jugés et condamnés (certains ont échappé à la Justice). Personne n'a été jugé pour non-assistance à personnes en danger ou extermination douce des fous. Pour ces dizaines de milliers de morts là, Justice reste à faire. Pas sous forme judiciaire, il est trop tard. Par reconnaissance des torts qui leur ont été faits, par l'inscription de ces faits dans l'Histoire.

### À propos de calories

Quand les besoins caloriques journaliers d'un individu sédentaire sont d'environ 2500 calories selon Jean Sutter<sup>3</sup>, les cartes de rationnement accordent, selon Michel Cépede, 1800 calories-personne/jour en 1940 (titulaires de la carte A), puis descendent régulièrement au fil du prolongement de la guerre pour arriver à 850 caloriespersonne/jour. Fin 1942, on peut estimer, selon des sources récentes, les rations alimentaires équivalentes à 1300 calories quotidiennes par personne (carte A).

Comment faisaient alors les Français pour s'en sortir pendant la guerre avec une alimentation limitée à 1300 calories par jour ? Les trois-quarts auraient dû mourir ? Réponse : le marché noir.

Résultat : dans la France de 1942, avant et après aussi, on avait, surtout dans les villes, très faim mais il n'y eut pratiquement pas de surmortalité. Seuls les vieillards vivant isolés comme ceux des hospices, les fous enfermés dans les hôpitaux psychiatriques et les prisonniers subissaient « l'extermination douce ». Une (ou deux) miette de pain par français aurait pu éviter l'hécatombe. Son refus conduisit à leur abandon à la mort.

### La circulaire No 186 du 4 décembre 1942

Le 4 décembre 1942 surgit donc une circulaire émanant du ministère de la Santé accordant quelques suppléments alimentaires aux malades mentaux internés. Un aboutissement inespéré écrit Mme von Bueltzingsloewen : « D'après mes calculs, les suppléments accordés à l'ensemble des aliénés internés par la circulaire du 4 décembre équivalent de 220 à 225 calories par jour<sup>4</sup> ».

La circulaire du 4 décembre 1942 est pour l'historienne un « surprenant revirement ». Revirement par rapport à la circulaire du 3 mars de la même année. « Dans les conditions actuelles, il est difficile de faire obtenir à ces malades un supplément à la ration qui leur est octroyée, supplément qui ne pourrait être prélevé que sur les denrées déjà trop parcimonieusement attribuées aux éléments actifs de la popu-

lation, en particulier aux enfants et aux travailleurs » disait cette circulaire.

Aboutissement inespéré ? Sur la totalité des morts, les 2/3 le furent avant cette fameuse circulaire et 1/3 ensuite. Après cette circulaire du 4 décembre, on continuera donc à mourir dans les hôpitaux psychiatriques. Moins c'est certain. D'abord, parce que les plus faibles sont morts avant et, aussi, que les suppléments accordés ont permis à ceux qui restent, les plus forts et les mieux nourris parce que pensionnaires, de survivre.

### La « fable Bonnafous »

Pour Mme von Bueltzingsloewen « la nomination, le 11 septembre 1942, de Max Bonnafous à la tête du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement a probablement constitué le facteur déterminant [...] Max Bonnafous est vraisemblablement plus sensible à la souffrance des aliénés internés que son prédécesseur ou que son collègue au secrétariat d'État à la Famille et à la Santé. Son épouse, Hélène Bonnafous, est en effet médecin du cadre des hôpitaux psychiatriques. Elle est également la fille du grand aliéniste Paul Sérieux dont on a souvent dit qu'il a organisé le « sauvetage » des aliénés internés à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard<sup>5</sup>... ». Il est vrai qu'elle n'est pas la première à avoir fait cette hypothèse, hypothèse qui n'a jamais été prouvée.

C'est au cours d'une tournée de Gaby Morlay en Afrique du Nord que Max Bonnafous la rencontre. Entre le ministre et l'actrice, c'est le coup de foudre. Max Bonnafous est un homme marié et la morale de « l'ordre nouveau » ne rigole pas avec ce genre d'infractions. Gaby Morlay, est-il écrit quelque part, devient la femme de son ombre et Max ne voit que très rarement son épouse légitime. Le couple Morlay-Bonnafous abrite alors son bonheur dans une belle villa de la côte d'Azur. Voilà qui relativise peut-être le rôle de la légitime Mme Bonnafous quant à la circulaire du 4 décembre 1942. À moins qu'en coup de vent et entre deux échanges peu amènes... ?

Mme von Bueltzingsloewen aussi aime bien Max Bonnafous. « Les services qu'il rend à la Résistance lui permettent, après la guerre, d'être relevé de l'indignité nationale dont il avait été frappé à la Libération<sup>6</sup> » écrit-elle. Il en alla de même alors pour René Bousquet (qui, sur la photo de mariage du gouvernement Laval constitué en avril 1942, figurait à gauche de Max Bonnafous)

<sup>3</sup> Jean Sutter, *Population*, 1947, 2<sup>e</sup> année, No 3, p. 572.

<sup>4</sup> Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 229.

<sup>5</sup> Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous*, p. 226.

<sup>6</sup> Isabelle von Bueltzingsloewen, *Ibid*, note 65, p. 461.

et Maurice Papon, pourvoyeur direct de juifs aux nazis à Bordeaux. Quel brave homme que ce ministre !

#### « L'hypothèse Heuyer »

Une autre hypothèse à propos de l'origine de la circulaire du 4 décembre 1942 que celle du recours à un homme providentiel, Max Bonnafous, est pourtant envisageable : Laval était, on l'a déjà dit, un pragmatique... sans état d'âme. Il avait fait le pari de la victoire de l'Allemagne et toute sa volonté était tendue vers cet objectif : faire de la France un brillant second.

Le 25 juillet 1943, il commandite auprès de son ministre de la Santé, Raymond Grasset, la création d'un « *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral* ». Dans ce Conseil figure un psychiatre déjà connu, directeur de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire : Louis Le Guillant. Il se trouve que celui-ci, comme beaucoup d'autres responsables d'hôpitaux psychiatriques, était alors vigoureusement intervenu auprès du préfet de son département, la Nièvre, à propos de la famine qui règne dans son établissement : « Monsieur le Préfet, vos malades mentaux ont perdu 7 tonnes de chair... ».

Dans ce *Conseil technique* figurera aussi Jean Dublineau, celui qui avec Lucien Bonnafé avait rédigé la communication qui, le 27 octobre 1941, conduisit la *Société médico-psychologique* à émettre un vœu en direction des pouvoirs publics pour obtenir les mêmes suppléments alimentaires que ceux accordés aux hôpitaux généraux. En fera encore partie, et le dirigera, Georges Heuyer qui le 22 juin 1942 sera l'un de ceux qui proposeront qu'un nouveau vœu de la *Société* soit remis en main propre au Secrétaire général du ministère de la famille et de la santé Léon Aublant.

C'est le 25 juillet 1943 que Georges Heuyer sera, lui, nommé à la présidence du *Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral*. Ainsi, Georges Heuyer, l'un des membres actifs de la *Société médico-psychologique* dans l'exigence de suppléments alimentaires pour les malades des hôpitaux psychiatriques, fréquentait-il aussi les plus hautes autorités vichystes, et ce dès 1941 dans l'élaboration de la loi concernant les tribunaux pour enfants. Ce qui autorise effectivement à penser que du 26 août 1942 (date de la réorganisation des services consacrés à l'enfance déficiente) au 4 décembre 1942 (date de la circulaire accordant des suppléments alimentaires aux malades mentaux) l'intervention de Georges Heuyer dans cette allocation, si elle a eu lieu, ait pu être décisive. Ce qui invaliderait alors totalement la « fable Bonnafous » quant à l'origine de la circulaire du 4 décembre.

En Allemagne, le gazage des malades mentaux, institué par un décret (secret) d'Hitler en septembre

1939, et interrompu en août 1941 à la suite de manifestations d'opposition résultait d'une nécessité : conserver la cohésion du peuple allemand. Marche arrière finalement similaire au retournement institué en France par la circulaire du 4 décembre 1942 accordant quelques suppléments aux fous internés parce que la aussi il fallait autant que possible faire taire les protestations.

Avec la « fable Bonnafous », aucune explication logique et crédible quant à cette circulaire, seul un miracle venu de Vichy permettant d'affirmer : pas de non-assistance à personnes en danger, pas d'abandon à la mort. Avec l'« hypothèse Heuyer », rapportée à l'état des forces politiques en France qui a alors changé et résultant de l'évolution de la guerre, on a une explication crédible, vraisemblable, qui conforte le constat de non-assistance à personnes en danger de mort.

#### À propos d'un amalgame entre le cas français et le cas allemand

Comment ne pas être frappé par ces morts : les fous allemands victimes d'une « extermination dure », de septembre 1939 à août 1941, et les fous français victimes d'une « extermination douce », du printemps 1941 au printemps 1945 (on meurt plus lentement de faim que dans les chambres à gaz). Dans un article publié en décembre 1990, Willi Dressen, Procureur d'État à l'Office Central pour l'investigation des crimes nazis (RFA), estimait que pendant la première phase de l'opération d'euthanasie appelée T4, 50 000 aliénés avaient été gazés. « Près de 50 000 autres suivront » ajoute-t-il<sup>7</sup>. Il semble que ce que Willi Dressen nomme « première phase » (50 000 gazés) soit celle qui s'étend de septembre 1939 à août 1941. Un autre auteur, Bernd Lauss, psychiatre et historien, cite le chiffre de 70 000 personnes gazées<sup>8</sup>. Dans ce que Willi Dressen appelle « seconde phase », dite sauvage et faisant suite à août 1941, prédominait alors les injections mortelles.

Donc, 100 000 ou 120 000 fous morts (gazage et injections mortelles) dans une Allemagne qui comptait alors 65 millions d'habitants et 76 000 fous (ceux morts de faim, de froid et des maladies qui s'ensuivent) dans une France qui comptait elle 42 millions d'habitants. En Allemagne, le gazage concernait tous les malades mentaux (vieux, malades et les autres). Il faut comparer ce qui est comparable et donc prendre en compte en France la totalité des morts dans les hôpitaux psychiatri-

<sup>7</sup> Willi Dressen, *Tribune médicale, INSERM, Numéro hors série*, décembre 1990, p. 22.

<sup>8</sup> Bernd Lauss, *Nervure*, mars 1991, p. 44.

ques, c'est-à-dire les 76 000, et en Allemagne les 100 000 morts selon Willi Dressen. On obtient alors :

- En Allemagne : 1,54 mort par « extermination dure » pour 1 000 habitants.
- En France : 1,81 mort par « extermination douce » pour 1 000 habitants.

Pour 120 000 morts par gazage et injections, selon les chiffres de Bernd Lauss, de septembre 1939 à la fin de la guerre, on a alors :

- En Allemagne : 1,85 mort par « extermination dure » pour 1 000 habitants.
- En France : 1,81 mort par « extermination douce » pour 1 000 habitants.

En Allemagne et en France donc, « à peu près » les mêmes résultats.

Avec ces comparaisons macabres, force est de constater qu'au plan des résultats, si l'on ose dire, Vichy fut aussi efficace, malgré « l'absence d'intention génocidaire de la part du régime en place », que les nazis avec le « génocide perpétré à l'encontre des malades mentaux ».

### **De l'instrumentalisation des crimes nazis en général et de la Shoah en particulier ?**

Pensez aux cris d'indignation d'Isabelle von Bueltzingsloewen si nous avions, si j'avais comparé le sort subi par les dizaines de milliers d'aliénés internés de France – la mort – à celui des 76 000 juifs de France envoyés dans les camps de la mort ? Morts, dans les deux cas, résultant d'une même idéologie intervenant avec la force d'un fait concret : dans le premier cas par une extermination passive (la non-assistance), dans le second par la complicité dans une extermination active. « Vous niez la spécificité – irréductible – du génocide perpétré à l'encontre des juifs ! » se serait encore écriée Mme von Bueltzingsloewen. Et d'ajouter, vous faites « le jeu des négationnistes toujours à l'affût de pseudo-arguments comparatistes pour minimiser les crimes nazis, en général, et la Shoah en particulier ».

Le recours par l'historienne à la Shoah a ici plus que des relents d'instrumentalisation de celle-ci à des fins, que par ailleurs, elle n'arrive pas à prouver : « aucune responsabilité de Vichy dans la mort des dizaines de milliers de fous ».

Pour Mme von Bueltzingsloewen, l'instrumentalisation du passé, ici la Shoah notamment, est une arme de combat idéologique et politique d'autant plus odieuse qu'il s'agit pour elle de l'utiliser pour imposer le silence quant aux responsabilités de Vichy dans l'extermination douce de dizaines de milliers de fous internés. Ce même Vichy complice dans l'envoi à la mort des 76 000 juifs de France.

### **André Castelli**

#### **MONTDEVERGUES-LES-ROSES (1940 - 1945) : UN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SOUS VICHY**

« **L'**APPEL TÉLÉPHONIQUE DE LA CENTRALE THERMIQUE. Il nous appelle. Nous venons rapidement, nombreux. Il sait mon attachement à la conservation de la mémoire. Des petits tas de paperasses, des monticules de répertoires, des enchevêtrements de dossiers, des feuilles éparpillées. Le tout recouvre le sol empoussiéré de la travée. Spectacle d'archives menées au feu, déballées sans considération et livrées aux flammes d'une chaudière. Elle ne nous dira jamais si elle en a vu d'autres. Mais il n'était pas dit que ce jour-là le « sale boulot » serait effectué ».

#### **ACTE 1 : 1940, L'ENGRENAGE**

Personne ne semble encore réaliser que la détérioration peut s'accélérer et nous ne sommes qu'au début d'une longue période qui s'ouvre sur de longs mois de restrictions. Personne ne semble avoir conscience que le zèle « à apporter le maximum de restrictions compatibles avec l'état [des] malades » auxquels engage le préfet, va entraîner l'hôpital et ces malades sur les chemins de la mort.

**Cette même année 1940** se termine dans l'annonce de chiffres inquiétants : la mortalité a été en augmentation de 61 % par rapport à 1939, passant de 142 à 229 ; 23 hommes et 13 femmes sont morts de tuberculose, 10 hommes et 16 femmes sont morts de débilitation, 84 hommes et 83 femmes sont morts d'autres causes. C'est ainsi que l'on classe la mortalité dans l'établissement.

#### **ACTE 2 : 1941, COMPASSION ET SOUMISSION**

Cette année-là, à Montdevergues-les-Roses, un concept nouveau fait irruption : « *Il y a des malades plus intéressants que les vôtres* ». C'est la réponse, verbale, faite par les autorités vichystes aux réclamations relatives au ravitaillement des malades mentaux.

L'utilisation du lait pour les malades vient de faire l'objet d'une modification importante par l'administration. Dans un rapport manuscrit sur papier libre, le directeur en rend compte : « *Les services du ravitaillement municipal de la ville d'Avignon ont informé notre économiste que le lait entier devait être désormais réservé exclusivement à l'alimentation des malades physiques et que l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1941 sur les régimes médicaux devait être strictement appliqué.*

*Les prescriptions médicales en lait devant entraîner automatiquement la suppression du rationnement correspondant à la quantité de lait attribuée ; par exemple pour un malade ayant 1,5 l de lait par jour, celui-ci n'aurait droit désormais à aucune autre ration alimentaire (sans exception) et le ravitaillement devant désormais nous retenir les tickets de rationnement correspondant à la quantité de lait récolté : 150 l de lait entraînant la suppression de 100 feuilles de tickets de pain, de viande, de pommes de terre, de pâtes, de matières grasses et fromages [...].*

**L'année 1941 peut ici se terminer par un énoncé de chiffres.** Chiffres qui traduisent des données statistiques. Mais année qui pourrait aussi être résumée de cette manière : compassion et résignation. 418 décès, classés de la même façon que l'année précédente. Tuberculose : 84. Débilitation : 149. Autres causes : 185. Près de deux fois plus que durant l'année 1940.

**ACTE 3 : 1942, LES FONDS DE L'HORREUR**  
**On mourait en masse, à Montdevergues, avant ce 3 mars. On ne mourra guère moins après.** L'exemple qui suit, relatif aux malades « carencés » (anémie grave), est révélateur du grand écart entre paroles et actes. Le 28 février, le directeur adresse un courrier à ce propos au préfet : *« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie du rapport motivé en date du 27 février 1942, de M. le Médecin-Chef du service des femmes, afférent à la mortalité excessive enregistrée dans son service (malades femmes indigentes), et demandant en conclusion d'obtenir pour ces malades présentant des signes graves de carence, le bénéfice de l'article 1 paragraphe 2, de votre arrêté du 21 janvier 1941, n° 18 C.A.R. [...] »*

Non seulement il n'a pas été possible d'obtenir des suppléments (ceux accordés en décembre 1941 pour les malades carencés ont été presque aussitôt supprimés) mais l'administration de l'hôpital s'est encore heurtée à de sérieuses et incompréhensibles difficultés pour se procurer même l'indispensable. C'est ainsi que l'établissement vit au jour le jour, car les efforts tentés pour constituer quelques réserves ont abouti à un échec.

1942 : 498 décès, soit 27 % des 1982 malades de l'année précédente. Ce sera le chiffre le plus élevé des cinq années. Moyenne d'âge des malades morts cette année-là : 50 ans.

**ACTE 4 : 1943, L'OCCUPATION ALLEMANDE**  
 Dans le rapport établi pour les années 1938 à 1945, on peut lire :

« Ce ne fut qu'au début de 1943, alors que la mortalité par carence et par tuberculose avait déjà fait des ravages considérables, surtout parmi les hommes indigents et non travailleurs, que nos malades carencés et bacillaires purent bénéficier des allocations supplémentaires de denrées contingentées, prévues par le Secrétariat de la Santé dans sa lettre n° 186 en date du 4 décembre 1942. Cette mesure fut, hélas ! trop tardive, la majorité des cas de carence étant devenue irréversible ou s'étant compliquée de tuberculose.

D'autre part, la ration supplémentaire de graisse, prévue par cette lettre-circulaire ne fut pas toujours accordée par le Ravitaillement et souvent elle fut réduite de 50 %. Les attributions supplémentaires de viande furent distribuées beaucoup plus régulièrement.

La liste des décès continue à s'allonger. Sur toutes sortes de bouts de papier, une comptabilité est tenue ; sa précision et sa méthode laissent à penser qu'elle est devenue une activité d'une grande rigueur administrative. Depuis 1940, 1 540 malades sont décédés, dont 436 en 1943. Moyenne d'âge : **50 ans et demi (elle avait été de 50 ans en 1941 et 1942, de 55 ans les années précédentes)**. En cette fin d'année, les inhumations se font dans des conditions de plus en plus « expéditives ». La dépouille de Mlle Claudel n'échappera pas à cette mise en terre réglée au plus pressé. Comme Mozart, la fosse commune sera son lieu de repos éternel.

#### **ACTE 5 : 1944, LA LIBÉRATION**

**Les troupes allemandes d'occupation se sont repliées**, non sans dommages matériels et humains. Elles ont fait sauter, par exemple, des dépôts de munitions dont les éclats ont provoqué un mort et des blessés. En août, le département a connu les joies de la libération. C'est tout doucement que l'asile va émerger de sa torpeur. **Montdevergues est dans une situation qui rappelle les images de la libération des camps de la mort.** La réalité a été terrible. Encore 299 morts en cette année 1944 (mais l'effectif de fin d'année précédente n'était plus que de 1404 malades). Le 3 novembre, le médecin-chef délégué, faisant fonction de directeur, adresse une lettre au préfet pour lui rendre compte de la précarité où se trouve toujours l'établissement à de multiples points de vue, mais surtout au plan alimentaire. Il faudra encore plusieurs mois pour que la situation redevienne « normale ».



Pour en savoir encore plus...

Il faut lire :

***L'ABANDON À LA MORT...***

ISBN : 978-2-336-00623-9

**En librairie à partir du 15 novembre 2012**  
au prix de 27 €

**En souscription au prix de 22 €**  
**Port inclus**

**Jusqu'au 15 novembre 2012**

**Bon de commande à retourner à :**  
**L'HARMATTAN**  
**7 rue de l'École Polytechnique**  
**75005 Paris**

Quantité : \_\_ x 22 € prix unitaire, soit : \_\_\_\_\_ €

NOM, PRÉNOM :

.....

ADRESSE : .....

.....

Email : .....

Téléphone : .....

**Ci-joint un chèque de ..... €**

**Ou paiement par carte bancaire (VISA, MasterCard)**

N° .....

Date d'expiration : ...../...../.....

Numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres se trouvant au dos de votre carte, à gauche de votre signature) :

.....

**Pour l'étranger, règlements à effectuer :**

- par carte bancaire (VISA, MasterCard). Voir ci-dessus